

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS177

présenté par
Mme Six et Mme Sanquer

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 a intégré les mots « opérateur de compétences » à l'article L 6342-3 du code du travail.

Cet article est alors satisfait.